



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°17*  
*Juillet et Août 2010*

**Le mot du maire :**

Un contrôle, par les agents ONF, a eu lieu sur la quasi-totalité de la commune. Cette mission prévue, au départ, sur la zone *urbanisée* autour du village, a été étendue sur instructions de Mr le Préfet. Les recommandations de ces agents, lesquelles ont paru certaines fois excessives, sont l'application –en distance et caractéristiques- de l'arrêté préfectoral portant sur les obligations de débroussaillage.

Pour l'année prochaine, les distances obligatoires de débroussaillage seront portées à 100 mètres. Un plan, pour toute la commune, a été établi par les services de la D.D.T.M (ex DDE). Il présente quelques différences avec les recommandations de l'ONF. Une réunion publique avec des responsables de la DDTM permettant de gommer ces différences, de présenter le plan de débroussaillage précité et à laquelle je vous recommande vivement d'assister, est prévue le

**Vendredi 23 Juillet 2010 à partir de 17 heures à la salle polyvalente d'OMS.**

Je note l'effort déjà réalisé par la majorité d'entre vous. Aux réfractaires, par négligence ou étourderie, je répète que je n'hésiterai pas à faire procéder d'office aux travaux après, bien entendu, une lettre de rappel et une mise en demeure par pli recommandé. Je joindrai, pour information, un devis approximatif à ce courrier afin que quiconque ne soit surpris par le titre exécutoire de Mme le Percepteur.

C'est la responsabilité pécuniaire de la commune qui est en jeu en cas de sinistre et je dois veiller à ne pas endetter la collectivité pour des décennies.

Mes propos ne sont pas de la fiction. La commune d'EZE, dans les Alpes-Maritimes a été condamnée à déboursier 4,5 millions. Sa responsabilité a été reconnue dans un sinistre car les conséquences de l'incendie qui a frappé une partie de son territoire ont, selon le juge, été aggravées du fait que le maire n'avait pas fait procéder d'office aux travaux de débroussaillage prévus au plan et non réalisés par les particuliers.

Par ailleurs, je reste disponible pour recevoir toute personne concernée, étudier ses suggestions et donner toutes les explications en ma possession.

**Signalisation - Identification**

Un prospectus comprenant, outre les indications administratives sociales et économiques de la commune, un plan du village et une carte des différentes zones du territoire de la commune est joint au présent BIM. Illustré et mis en page par Ms Dervaux et



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°17*  
*Juillet et Août 2010*

Garwig, que je remercie vivement, il sera distribué aux services de secours, offices tourisme... Il permettra, à tous ceux qui voudront bien adjoindre à leur adresse le nom et le numéro attribués, la facilitation de tout type de recherches.

Des panneaux indicateurs indiquant les différentes zones sont en cours de réalisation par l'atelier municipal. Ils signaleront les différentes zones à partir des principaux axes le CD 13 et la CD 615. L'ensemble sera, par la suite, complété par un panneau d'informations touristiques à l'entrée du village.

### **Bibliothèque**

La bibliothèque communale reste ouverte, pour tous, tout l'été, aux jours et horaires habituels.

### **Canicule**

Un fascicule «Comprendre et Agir» est joint au présent bulletin. Il préconise les précautions à prendre pour lutter contre la canicule et donne les conseils nécessaires. Consultez-le, appliquez et faites appliquer ces consignes.

### **Opération mésange bleue**

Le conseil Général met en place dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne, l'opération « Mésange bleue ».

Cet oiseau (*parus coeruleus*) est le seul vertébré prédateur de cette chenille plutôt indigeste. Une nichée en consomme entre 6 et 9000 par saison.

Le Conseil Général propose, gratuitement, à la disposition des communes des nichoirs fabriqués par des C A T.

Les habitants voulant installer un nichoir dans leur jardin se feront connaître en mairie avant le 30 Août 2010. L'opération doit débuter en Septembre ou Octobre 2010

### **Fête du village**

Elle se déroulera le **Samedi 7 Août 2010-**

Programme : 11 heures : Sardanes –place de l'église  
12 heures : apéritif –Place de la mairie  
14 heures : tournoi pétanque- doublettes formées  
Réservation sur place – 5 € par personne  
20 heures : punch + repas sud américain 15 € /personne

**Réservation et vente tickets mairie avant le 2/8/10**

21 heures : musique America latina –Los gauchos Mamberos

NB : Le repas aura lieu si le nombre de réservations est suffisant